

• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 64 • www.velizy-associations.fr •

# **2ème CONCOURS PHOTO INTER-ASSOCIATIONS**

## **ARTICLE 1- ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS**

Vélizy-Associations et le Photo-Club Vélizy-Villacoublay, associations régies par la loi du 1er juillet 1901, dont les sièges sociaux se situent à Vélizy-Villacoublay, organisent un concours photographique entre les associations adhérentes à Vélizy-Associations et leurs partenaires, dans le cadre du 2ème challenge inter-associations.

Le concours se déroule du 12 septembre au 20 décembre 2015.

## **ARTICLE 2- THÈME**

Le thème choisi est "Mettez en image les activités de vos associations".

## **ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Ce concours est ouvert aux associations adhérentes de Vélizy-Associations, ainsi qu'aux partenaires qui participent aux épreuves du challenge inter-associations comme les services de la Ville de Vélizy-Villacoublay.

<u>La participation est de 15 € par association</u>. Cette participation permet au Photo-Club Vélizy-Villacoublay de

- réaliser les tirages des photos sur du papier professionnel au format 30\*45 cm
- d'acheter les « passe-partout » nécessaires pour les encadrements.

Vélizy-Associations prête les cadres au format 40 \* 50 cm.

Les règlements sont à adresser à Vélizy-Associations, l'Ariane, 1 bis Place de l'Europe, 78140 Vélizy-Villacoublay par chèque à l'ordre de Vélizy-Associations, au moment de l'envoi ou du dépôt des photos.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir l'autorisation des personnes identifiables sur les photos. Aucune image ne sera utilisée par les organisateurs en dehors du concours sans l'autorisation des photographes.

Trois photographies par association sont acceptées.

# L'envoi ou le dépôt des photographies :

La date limite pour l'envoi ou le dépôt des photographies est fixée <u>au vendredi 27 novembre 2015.</u>

Les photos doivent être envoyées au format numérique « JPG » par email à l'adresse suivante : delphine.morvan@velizy-associations.fr ou via un outil de transferts de lourds fichiers (exemple : wetransfer.com).

Elles peuvent être déposées directement à l'accueil de Vélizy-Associations avec une clef USB.



• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 64 • www.velizy-associations.fr •

La taille de la photo doit être comprise entre 4 et 5 Mpx ou 200 dpi et de 30\*45 cm. Le nom du fichier photo devra être sous la forme « **nom de l'association-numéro de la photo.jpg** ». *Exemples : gymagresvelizy-1.jpg ou cycloclub-2.jpg* 

Le sujet de l'email sera sous la forme : « **concours photo - nom de l'association** » Le corps de l'email comprendra :

- Un **commentaire** de 2 lignes maximum
- Le **nom** de l'association participante
- Le nom et le prénom du photographe
- Si besoin le **formulaire d'autorisation de diffusion d'image** dûment complété sera joint à l'email.

Les images ne respectant pas ces critères ne pourront être prises en compte.

# <u>Tirages et encadrements des photographies</u>:

Le Photo-Club Vélizy-Villacoublay est chargé du tirage de toutes les photos des associations participantes, de l'achat des passe-partout et du prêt des cadres.

Des créneaux horaires (sur une quinzaine de jours) seront communiqués pour que chaque association puisse venir réaliser l'encadrement de ses photos au Photo-Club Vélizy-Villacoublay.

Chaque association participante s'engage à réaliser l'encadrement (découpage des passe-partout et positionnement) durant une séance d'encadrement avec un membre du Photo-Club Vélizy-Villacoublay.

# **ARTICLE 4: EXPOSITION DES ŒUVRES**

Les photographies seront exposées dans les locaux de Vélizy-Associations, entre le 4 janvier et le 29 février 2016, et lors de la soirée remise des prix.

Elles pourront également être exposées dans différents lieux de la ville de Vélizy-Villacoublay durant l'année 2016.

## ARTICLE 4: CRITÈRES DE SELECTION ET COMPOSITION DU JURY

Les photographies seront soumises au vote du jury.

Le jury est constitué de cinq personnes appartenant aux conseils d'administration de Vélizy-Associations, du Photo-Club de Vélizy-Villacoublay, aux comités directeurs de deux associations non participantes et à l'équipe des élus municipaux.

## **ARTICLE 5: RESULTATS DU CONCOURS**

Des récompenses seront remises aux trois associations qui arriveront en tête du classement. Les résultats seront dévoilés au mois de janvier 2016.



• L'Ariane 1 bis, place de l'Europe 78140 Vélizy-Villacoublay • 01 84 73 06 64 • www.velizy-associations.fr •

### **ARTICLE 7: EXCLUSIONS**

La direction de Vélizy-Associations et du Photo-Club Vélizy-Villacoublay se réservent le droit de supprimer les photos à caractère pornographique, pédophile, raciste, discriminant ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur, ainsi que les photos ne répondant pas correctement au thème imposé. Les participants ne pourront pas contester la décision des organisateurs.

### **ARTICLE 8 : DROIT À L'IMAGE**

Chaque association participante déclare être l'auteur de la photo soumise. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à sa diffusion.

Chaque participant doit retourner en pièce jointe le formulaire d'autorisation de diffusion d'image dûment complété.

## **ARTICLE 9: RESPONSABILITES**

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

En cas de force majeure la direction de Vélizy-Associations et du Photo-Club Vélizy-Villacoublay se réservent le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

#### **ARTICLE 10: OBLIGATIONS**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les participants. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Toute contestation relative à l'interprétation et à l'application du présent règlement sera étudiée par les organisateurs, souverains dans leur décision, dans l'esprit qui a prévalu à la conception du concours.